



Éléments portés à la connaissance du SG du MEFR suite à la restructuration de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) lors du CTAC du 9 avril 2021

Mme la Secrétaire Générale Adjointe,

Suite à la réunion préparatoire à ce CTAC ayant mis en évidence que la restructuration ne s'inscrivait pas dans le cours d'un long fleuve tranquille, la CGT Centrale Finances a écrit aux agents de cette commission pour avoir leur état d'esprit. Leurs retours ont été nombreux.

La restructuration sur la forme

Lors d'une récente réunion le 2 avril sur la réorganisation de la CICC, la Présidente a introduit la visioconférence devant l'ensemble de la CICC par des mots malheureux qui expriment un mépris à l'égard des chargés de mission : « **je ne vous ferai pas l'injure de vous réexpliquer la réorganisation de la CICC, vous n'êtes pas sots à ce point-là !** »... En reformulant, ce qui est sous-entendu, c'est que les agents sont des sots.

C'est inacceptable !

Suite au mail syndical adressé aux agents et sollicitant la position des agents sur cette restructuration, la présidente a reculé le délai de candidature dans un message où elle s'étonnait que des agents aient saisi les syndicats. Lors de la réunion du 2 avril, elle a aussi reproché en creux aux agents de s'être plaints aux OS.

Mme la SGA, cette position affichée par la présidente est lamentable ! et clairement pas au niveau du dialogue social du MEFR.

Devant la levée de bouclier de cette restructuration, les agents ont eu des entretiens avec les préfigureurs et ont demandé un report du délai de candidature. Durant les entretiens, on leur a rétorqué qu'ils étaient « tout simplement fermés au changement ». Un discours qui tranche avec le discours convenu de la présidente lors de la réunion préparatoire à ce CTAC portant les agents de sa structure sur un piédestal.

Voilà pour le contexte récent qu'il faut compléter par le contexte professionnel de cette structure au quotidien, pointé du doigt déjà dans un rapport accablant du CHSCT pour la gouvernance de la CICC:

- un turn-over important : Depuis le dernier changement de Présidence en octobre 2018, 13 départs pour un effectif de 24 en 3 ans. La moitié de l'effectif a donc été renouvelé en 3 ans !.
- Sur 13 départs, seuls 5 départs ont été annoncés.
- Des agents sont régulièrement en arrêt de travail et pour de longues durées.
- Des moments de convivialité ou de collectif inexistantes et une indifférence généralisée vis-à-vis des collègues.
- Les agents qui partent comme ceux qui arrivent ne sont pas salués lors de leur dernière ou première réunion de service.
- La défiance de l'encadrement de la CICC pour ses agents se poursuit même dans la mise en place du télétravail et dans les mails adressés aux agents.

Ces évènements ne peuvent pas se réduire qu'à l'écume des choses.

Passons au fond, maintenant !

Une réorganisation dont les zones d'ombre suscitent l'inquiétude :

- On ne peut que regretter un manque de considération pour les agents de la CICC (et de la fonction publique), leurs compétences et leur travail : **cette restructuration a été réfléchie par deux cabinets privés mandatés par la directrice et on ne s'étonnera pas, par la suite, que le recrutement privilégie les contractuels au détriment des agents titulaires, comme dans d'autres directions d'ailleurs.** La CICC bénéficie de 10 créations de postes ouverts en 2020. Ces recrutements s'ajoutent au turn-over. Pour 2021, 13 postes sont donc ouverts au recrutement. Les 3 premiers recrutés en février et mars sont un attaché d'administration du ministère de l'Intérieur et 2 contractuels (venant de l'assurance maladie et de l'audit bancaire). Officiellement, des raisons de compétences sont mises en avant pour des postes axés sur le métier

d'auditeur et la sphère européenne. Or, ces 3 recrutés n'ont aucune expérience dans le domaine européen. Cela interroge sur la priorisation des contractuels !. La CICC ne peut-elle pas se contenter du vivier des agents en recherche de postes proposé par le SRH du secrétariat général du Ministère ? Le tableau des derniers recrutements depuis 2018 ancre la préférence donnée aux contractuels : 2/ 3 de contractuels (6 sur 9 postes ouverts). Cette préférence devrait se poursuivre au vu d'indiscrétions de couloirs.

- Pour les chargés de mission en poste à la CICC qui souhaitent rester en poste, la procédure de recrutement dans la nouvelle CICC consiste à les faire candidater sur des fiches d'emplois aussi imprécises que les fiches de postes destinées aux candidats extérieurs à la CICC.
- Un parachutage qui sème le désarroi : dans le nouvel organigramme, sont prévus 1 poste d'adjoint pour chacun des deux chefs de Département. En fait, un seul poste d'adjoint est disponible, l'autre ayant été réservé à un parachutage au 1^{er} février, d'un attaché de premier grade, totalement inexpérimenté, qui devrait peut-être encadrer des principaux ! Par ailleurs, l'un des deux adjoints perdra vraisemblablement son statut de chef de mission et sa mission valorisant d'encadrant. **En termes d'encadrement intermédiaire, on peut enfin s'étonner que l'augmentation du nombre d'agent de la structure s'accompagne d'une diminution des postes d'encadrement, à moins que le départ de l'encadrement existant ne soit la finalité recherchée.**
- Les chargés de mission ne sont pas du tout sûrs de pouvoir garder leur portefeuille, normalement, la logique aurait été de les maintenir dans leur poste, ce qui est le désir de la plupart. Aucune garantie ne leur a été donnée. Or, selon un diagnostic récent d'ergonomes, il faut 5 ans pour former un bon chargé de mission. Aucune considération d'ancienneté sur le poste n'est donc prise en compte, ce qui est contradictoire avec l'argument donné de recruter des contractuels faute de compétences ad hoc dans le vivier du Ministère. Même les 2 nouveaux contractuels arrivés au 1er mars ne sont assurés de conserver leurs postes. **Ces exemples montrent le manque de transparence de cette restructuration qui place le jeu des chaises musicales et l'inconfort des agents en outils et nouveau paradigme de gestion.**
- une distinction de plus en plus forte entre les agents nouvellement arrivés et recrutés par la nouvelle équipe, et les autres déjà en poste se fait ressentir.
- Notons rapidement que non seulement les missions sont en augmentation, mais des tâches se rajoutent au fil de la décroissance des activités de secrétariat de la CICC. La future charge de travail des agents du département audit par rapport à l'existant pose question et devrait aussi occasionner bon nombre de départs rapidement. Les chargés de mission ont dû candidater sur leur poste avec CV et lettre de motivation alors que certains travaillent à la CICC depuis de nombreuses années. Une lettre de motivation déjà mise en fer de lance de la gestion des agents dans les LDG... Sur le recours sempiternel à ces lettres de motivation, un peu d'ordre émanant du SG ne paraît pas un travail inutile.

Je vous ferai grâce Mme la SGA de développer tous les éléments transmis.

Je vous remercie par avance de ne pas déconsidérer tous ces retours factuels, tangibles et objectivés rapportés par des agents de catégories A. Quant au rappel ci-avant aux catégories professionnelles des contributeurs à ce porter à connaissance, mais il s'agit aussi de montrer que les éléments transmis par ces agents portent l'objectivité et la pertinence que leur niveau de responsabilité leur commande habituellement.

La CGT estime opportun et nécessaire de déployer pour cette restructuration un arrêté de restructuration qui donnerait des droits aux agents de cette structure en matière de redéploiement et d'accompagnement.

Enfin, pour conclure ce moment de dialogue social que la présidente de la CICC ne doit pas supporter et le terminer sur des bases similaires à la déconsidération qu'elle porte pour les organisations syndicales, il faudrait peut-être songer à restructurer la partie sommitale de la CICC plutôt qu'à restructurer ses équipes, après tout, c'est ce qui est pratiqué régulièrement dans la sphère privée, dont la présidente utilise les méthodes, ressorts et moyens.

Syndicat CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du Premier ministre

120 rue de Bercy - Télédoc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12 - : 01.53.18.72.94

mail : syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr [site internet](#)



[Cgt Centrale Finances](#)



[CgtBercy](#)



[cgtcentralesfinances](#)